



# **L'ASCE 02 vous propose un concours de dessin et photographie sur le thème**

## **“Les animaux en hiver”**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1 : Organisation :**

**L'ASCE 02 organise UN CONCOURS LOCAL de dessin et photographie défini par le présent règlement :**

#### **Article 2 : Dates**

**Date de lancement : le 21 décembre 2020**

**Date de fin du concours : le 27 janvier 2021**

**Date limite de réception à l'ASCE 02 : le 1er février 2021**

**Diffusion des résultats : mi février 2021**

#### **Article 3 : Participation**

**Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCE 02 et aux ayants droit.**

**La participation est individuelle.**

**CHAQUE PARTICIPANT NE PEUT PROPOSER QU'UNE SEULE OEUVRE (soit dessin soit photographie) DONT IL EST L'AUTEUR.**

**Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.**

#### **Article 4 : Transmission des participations**

**Chaque candidat doit transmettre à l'ASCE 02 - 50 boulevard de Lyon 02011 LAON cedex, sa participation au concours pour la date qui est indiquée à l'article 2 et sous la forme précisée à l'article 9 du règlement.**

### **Article 5 : Propriété**

Tout en restant la propriété des candidats, l'ASCE 02 se réserve le droit de conserver durant toute l'année 2021 certaines oeuvres issues du concours. La simple participation au concours implique de la part des candidats qu'ils autorisent l'ASCE 02 à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelle que forme que ce soit et publication sur le site internet de l'ASCE 02 et intranet DDT02 rubrique ASCE 02.

### **Article 6 : Modifications éventuelles**

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications aux règlements, d'écourter, de reporter ou d'annuler l'un ou l'autre des concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires.

**L'ASCE 02 se réservent le droit d'annuler le concours dans l'hypothèse où un nombre insuffisant de participant serait enregistré.**

Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des adhérents de l'ASCE 02.

### **Article 7 : Application du règlement – litiges**

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence de la commission culture Loisirs de l'ASCE 02. Les litiges éventuels seront examinés par le comité directeur de l'ASCE 02.

### **Article 8 : Catégories**

#### **Le concours dessin comporte 4 catégories**

- catégorie 1 : les enfants de moins de 7 ans
- catégorie 2 : les enfants de 7 à 10 ans
- catégorie 3 : les enfants de 11 à 14 ans
- catégorie 4 : au-delà de 14 ans

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année 2020.

**Le concours photographie : catégorie unique**

### **Article 9 : Présentation des participations aux concours :**

- un titre (3 mots maximum) sera donné **OBLIGATOIREMENT** à l'oeuvre et devra apparaître en bas de l'oeuvre sur la face avant
- ne pas mettre d'attache au dos
- au dos de l'oeuvre, faire apparaître : le nom – prénom de l'auteur –catégorie- N° adhérent

#### **Format dessin :**

Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur. Format A3 (29,7 X 42 cm) **OBLIGATOIRE**

Matériaux autorisés : crayons de couleur, feutres, crayons mines, fusains, encre de chine. Ne sont pas autorisés les collages, paillettes et autres ajouts. Le décalquage est interdit.

**Format Photographie :**

**La photographie en noir et blanc ou couleur devra être réalisée en format 18 X 24 cm minimum posée sur un support en carton uniquement de dimension 29,7 X 42 cm (A3)  
Le lieu de la prise de vue et date devront être mentionnés. Sont interdites des productions extraites de sites internet.... Aucune personne ne devra figurée sur la photographie.**

**TOUTE OEUVRE NE RESPECTANT PAS SCRUPULEUSEMENT LES REGLES DE PRESENTATION OU LE THEME SERA SYSTEMATIQUEMENT ECARTEE**

**Article 10 : Classement**

**Le jury sera composé de la vice présidente Culture Loisirs de l'ASCE 02 et 3 membres du bureau. Un classement des oeuvres par catégorie sera établi afin de déterminer les lauréats. Si des ex aequo subsistent, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les lauréats définitifs.**

**Article 11 : Récompenses :**

**Des lots ou cartes-cadeaux seront offerts aux 3 premiers lauréats de chaque catégorie pour les dessins et les 3 premiers lauréats du concours photographie.**

**Article 12 : Responsabilité :**

**L'ASCE 02 décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des oeuvres.**